



## Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 8 novembre 2022

Salon du personnel

19h à 21h

### Procès-verbal

Présences : Roxanne Renaud-Coderre, Elise Montpetit, Anne-Marie Banchini, Marie-Josée Desroches, Cindy Lesage-Pelletier, Natalie St-Jean, Simon Leclair, Mathieu Larocque, Moustapha Mbaye, Michaël Ouellet, Isabelle Lambert, Nadine Desrochers

Absences : Andréanne Dutil

#### 1. Début de la rencontre

a. Accueil

b. Période de questions

Il est mentionné qu'il serait utile d'informer les parents de la tenue du conseil d'établissement.

c. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Cindy Lesage Pelletier et appuyé par Anne-Marie Banchini

CE20221108-01 Adoptée à l'unanimité

d. Adoption du procès-verbal du 12 octobre 2022

Le procès-verbal du 12 octobre est adopté sans modification

Proposé par Moustapha Mbaye et appuyé par Cindy Lesage-Pelletier

CE20221108-02 Adoptée à l'unanimité

e. Suivi du procès-verbal

La direction confirme que deux (2) nouveaux membres du conseil d'établissement ont suivi la formation. L'un des membres doit suivre cette formation.

La direction confirme que madame Rodrigue, secrétaire, sera rémunérée lorsqu'elle sera présente aux rencontres.

La direction confirme que la première partie des travaux prévus au printemps est toujours d'actualité. Des conversations en lien avec le mur d'escalade ainsi que les structures du préscolaire sont en cours.

La confirmation de service pour les journées pédagogiques sont faites jusqu'en décembre. Les places sont toutes déjà réservées.



La boutique pour l'achat des chandails est ouverte et les commandes seront prises jusqu'au 12 décembre prochain. Il appert qu'il n'y a pas de grandeur x-small ou small offerte.

La direction confirme que Monsieur François Beaulieu est le membre EHDAA représentant de l'école.

## 2. Adoption

### a. Ouverture du service de garde (LIP Article 256, 454.1; Règlement sur les services de garde)

#### i. Fermeture 9 janvier 2023

Considérant les besoins en formation de tout le personnel de l'école;

Considérant qu'il est toujours impossible de voir tout le personnel de l'école en même temps en raison des quarts de travail;

Considérant qu'il est toujours important de faire une activité d'équipe école par année;

Il est proposé par Anne-Marie Banchini et appuyé par Isabelle Lambert qu'il n'y ait pas de service de garde lors de la journée pédagogique du 9 janvier 2023.

CE20221108-03      Adoptée à l'unanimité

#### ii. Fermeture semaine de relâche

Considérant annuellement que les besoins d'un service de garde pendant la semaine de relâche sont toujours très faibles et ce depuis de nombreuses années dans toutes les écoles du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais;

Considérant que la baisse de clientèle aux journées pédagogiques de l'école est plus du tiers;

Considérant que les élèves ont besoin d'une pause de l'école;

Considérant que l'offre de service que l'école peut faire pour un camp de jour serait plus dispendieuse que celle offerte par la ville de Gatineau;

Considérant le nombre restreint d'employé du service de garde;

Il est proposé par Élise Montpetit et appuyé par Marie-Josée Desroches de ne pas offrir de service de garde pendant la semaine de relâche du mois de mars 2023.

Par ailleurs, il est précisé qu'une annonce en ce sens devra être faite dans le prochain numéro de l'Écho de la forêt.

CE20221108-04 Adoptée à l'unanimité

- b. Plan de lutte à l'intimidation, à la violence et à la radicalisation

La direction annonce que ce sujet sera traité lors de la prochaine rencontre du Conseil.

### 3. Approbation

- a. Approbation des activités éducatives (sorties, voyages, etc.) (Art.87)
  - i. Rappel et ajustement

Considérant la participation des enseignants;

Considérant le besoin de faire des activités à l'extérieur de l'école;

Il est proposé par Cindy Lesage-Pelletier et appuyé par Moustapha Mbaye d'approuver la programmation des activités tel que déposée avec l'ajout d'une activité à la Basoche pour les élèves de 1<sup>ère</sup> année.

CE20221108-05 Adoptée à l'unanimité

- b. Fonds à destination spéciale
  - i. Épicure

Considérant l'offre de service présenté par EPICURE;

Considérant les modalités présentées;

Considérant les discussions tenues en séance;

Il est proposé par Cindy Lesage-Pelletier et appuyé par Isabelle Lambert que le conseil d'établissement n'autorise pas cette campagne de financement pour notre fonds à destination spéciale de l'école.

CE20221108-06 Adoptée à l'unanimité

### 4. Travaux du Conseil

- a. Fonds à destination spéciales
  - i. Projet cour d'école

La direction confirme qu'elle a rencontré le personnel du centre de service pour les prochaines phases du projet.

Une demande de subvention au Ministère sera faite sous peu.

ii. Projet éducatif

La direction confirme qu'il n'y a pas eu de développement sur ce sujet dans le dernier mois. Une consultation portant sur le PEVR du Centre de service scolaire sera faite sous peu.

5. Travaux des comités

a. OPP

La prochaine rencontre sera tenue en décembre. Lors de cette rencontre un président du comité de parent sera élu. Il sera question de Noël lors de la prochaine rencontre. Un remerciement spécial est fait aux parents qui ont participé à l'halloween.

b. Comité de parents

Il n'y a pas eu de rencontre régulière tenue depuis septembre. Madame Suzette Bernard a été élu au CA du Centre de service scolaire. Le président présente les modifications à la Politique sur les critères de répartition des élèves dans les écoles primaires et secondaires. S'il y a des questionnements ou des commentaires, les parents sont invités à les acheminer directement à celui-ci.

c. Comité EHDAA

Aucun suivi

6. Parole aux membres

a. Direction

C'est la fin de l'étape très bientôt. Les rencontres de parents devraient se tenir majoritairement dans la semaine du 21 au 25 novembre. Les invitations seront lancées par courriel. Les rencontres seront offertes en mode présentiel ou non présentiel dépendant du choix de l'enseignant.

b. Enseignants

Beaucoup d'enfant sont malades actuellement. Le taux d'absentéisme est anormalement élevé. Beaucoup de retards sont encore constatés. Des interventions précises sont faites par la direction en ce sens.

c. Service de garde

Actuellement, le personnel est assez présent et peu d'absence sont constatés. Il est souligné que les parents ont l'autorisation d'entrer dans l'entrée de l'école pour l'attente des enfants. Un suivi sera fait à ce niveau auprès des éducatrices.

d. Soutien



Aucun point

e. Membre de la communauté

Aucun point

7. Levée de la séance 20h09

Annexe :

**64.** Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves.

**71.** Les membres du conseil d'établissement doivent agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui leur sont conférés, avec soin, prudence et diligence comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt de l'école, des élèves, des parents, des membres du personnel et de la communauté.

#### Le conseil d'établissement

ADOPTE

- 66. Son budget annuel de fonctionnement
- 74. Le projet éducatif
- 75.1. Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence
- 77.2. Les règles de fonctionnement du service de garde
- 82. Le rapport annuel
- 95. Le budget annuel de l'école

APPROUVE

- 69. le procès-verbal du Conseil d'établissement
- 75.0.1. Toute contribution financière exigée selon article 3, 7 et 292
- 76. les règles de conduite et les mesures de sécurité
- 77.1. La liste du matériel d'usage personnel
- 84. Les modalités d'application du régime pédagogique
- 85. approuve l'orientation générale.... en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation par les enseignants des objectifs et des contenus indicatifs des programmes d'études établis par le ministre et en vue de l'élaboration de programmes d'études locaux pour répondre aux besoins particuliers des élèves.

Le conseil d'établissement approuve également les conditions et modalités de l'intégration, dans les services éducatifs dispensés aux élèves, des activités ou contenus prescrits par le ministre dans les domaines généraux de formation, qui lui sont proposées par le directeur de l'école.

- 86. Le temps alloué à chaque matière
- 87. La programmation des activités éducatives avec changement aux heures quotidiennes ou sorties à l'extérieur des locaux.
- 88. La mise en œuvre des programmes de services complémentaires
- 93. L'utilisation des locaux

ÉTABLIT



- 67. Règles de régie interne
- 77.1. Le principe d'encadrement des coûts

#### EST CONSULTÉ

- 79 la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de l'école; les critères de sélection du directeur de l'école
- 96.4 Par l'OPP, sur les modalités d'usage des services de soutien administratifs et les équipements de l'école
- 96.15 le choix des manuels scolaires et du matériel didactique
- 96.15 Modalités des communications pour le cheminement scolaire
- 96.22 Les besoin de l'école en biens et services, ainsi que des besoins d'amélioration, d'aménagement, de construction, de transformation ou de réfection des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école.

#### CONSULTE

- 89.2 Les élèves une fois par année